MAIRIE DU 7° ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV Nº 07/07/16

PROCÈS-VERBAL

Sous forme de compte rendu de la réunion du Conseil d'arrondissement du 18 octobre 2016

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7°, salle Edouard FRÉDÉRIC DUPONT, le mardi 18 octobre 2016 à 18h34, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7° arrondissement.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ et Monsieur Christophe POISSON.

Étaient absents et excusés :

Monsieur Christian LE ROUX ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI;

Monsieur Yves POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à Monsieur René-François BERNARD;

Monsieur Christophe POISSON est arrivé à 18h45 pendant le vote du projet de délibération 07 2016 041 ; il a pris part à ce vote et toutes les délibérations suivantes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h34 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire informe avoir reçu un pouvoir de Monsieur Christian LE ROUX en son nom et un pouvoir de Monsieur Yves POZZO di BORGO pour Monsieur René-François BERNARD.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 039

Rapporteur: Mme Rachida DATI

Madame le Maire désigne, s'il en est d'accord, Monsieur René-François BERNARD comme secrétaire de séance et madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 039

Pour: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016. 07 2016 040

Rapporteur: Mme Rachida DATI

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 040

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /
Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 – <u>Dotation de l'état spécial du 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2017.</u> 07 2016 041

Rapporteur: Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que le présent projet de délibération est relatif au budget primitif de l'état spécial du 7^e arrondissement pour l'année 2017.

En premier lieu, la dotation d'investissement sera, comme chaque année, consacrée au financement de travaux d'amélioration du patrimoine des équipements de proximité et à

l'acquisition de matériels mobiliers qui leur sont nécessaires. Il est proposé de la reconduire au même niveau que 2016, soit 161.405 euros.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, il est proposé pour un montant total de 22.221.070 euros. Ce budget de fonctionnement se ventile en deux dotations :

la dotation d'animation locale pour un montant global de 311.339 euros, en augmentation de 0,62 % par rapport au budget primitif 2016. Cette dotation se compose elle-même de trois rubriques :

- la dotation dédiée aux travaux urgents avec 548.545 euros proposés pour 2017, en augmentation de 1.919 euros;
- les crédits dédiés aux conseils de quartier, dont le montant est calculé sur une base forfaitaire inchangée de 3.306 euros par an et par quartier, sont reconduits à hauteur de 13.224 euros;
- o les crédits dits d'animation locale et culturelle qui permettent d'assurer comme vous le savez le financement des manifestations à caractère local portées par les associations, une animation dynamique d'une grande qualité dans l'arrondissement. La stricte application des termes de la délibération 2008 DDATC 146, définissant le mode de calcul de ces crédits, conduisait initialement à une diminution de 13 % par rapport à l'an dernier. Le maire de l'arrondissement, Rachida DATI, a obtenu, de la ville de Paris, que ce montant soit maintenu pour l'année à venir. La dotation est donc maintenue à son niveau précédent, à savoir 140.570 euros;

la dotation de gestion locale, qui représente la part prépondérante du budget de l'état spécial, a pour but de garantir un fonctionnement optimal des équipements de proximité de l'arrondissement, objectif prioritaire évident. Le budget primitif 2017 a été, comme chaque année, élaboré en concertation étroite et constructive avec les directions opérationnelles en intégrant, notamment, les estimations de fluides fournies par la DPA, ainsi que les économies générées par les nouveaux contrats – nettoyage des locaux, loyers de la Maison des associations, etc. Compte tenu de ces éléments, la dotation de gestion locale est fixée à hauteur de 1.909.731 euros au budget 2017.

Madame le Maire indique souhaiter soulever la question des équipements de proximité et l'agrandissement du réfectoire des écoles Éblé et Duquesne, qui pose un problème pour la restauration des élèves. Le montant des travaux équivaut toutefois quasiment au montant du budget annuel pour l'ensemble des équipements de proximité, mais madame le Maire souhaite relancer la Maire de Paris sur ce sujet. Un courrier lui sera adressé. Les enfants ne peuvent pas continuer à déjeuner dans des conditions qui ne sont pas acceptables. Cela crée un gaspillage alimentaire et les enfants ne mangent pas ou déjeunent mal.

Monsieur Thierry HODENT rappelle que ces travaux doivent être portés par les investissements localisés (IL) prévus par la Mairie de Paris. La discussion est en cours depuis plusieurs années avec la DASCO. Pour l'instant, cette opération n'est pas prévue au budget 2017 dans les IL. Cela pourrait l'être dans le budget 2018.

Madame le Maire écrira au Ministre de l'Éducation nationale si besoin. Il s'agit d'un problème de conformité hygiène-sécurité et la demande sera sur l'hygiène, la sécurité et le respect des normes. Madame le Maire a constaté que l'ensemble des directeurs et directrices des écoles de l'arrondissement déplorent le gaspillage alimentaire.

Monsieur Marc LAROCK, suite à une ancienne visite aux écoles Éblé et Duquesne, indique également avoir constaté que les plats sont servis « au lance-pierre » entre les deux services. Il est en accord sur ce point avec madame le Maire, en particulier pour les écoles élémentaires.

Monsieur LAROCK souhaite des précisions concernant deux postes sur le budget primitif de l'Etat Spécial qui présente quelques écarts par rapport au budget de l'année précédente. Il a remarqué pour la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies » et la ligne budgétaire « Catalogues et imprimés », qu'il existe de fortes augmentations par rapport au budget précédent de 2016.

Madame le Maire indique que tous les éléments budgétaires pour 2017 sont disponibles auprès de la Direction Générale des Services.

Madame le Maire reconnait le coût de l'affranchissement qu'elle a tenté de réduire en privilégiant l'envoi de mails. Mais certains habitants se disent peu connectés et ne pas être correctement informés de la sorte. Madame le Maire précise pourtant indiquer son adresse mail dans chacun de ses courriers pour inciter les habitants à communiquer par ce biais. Mais même certains commerçants lui ont indiqué ne pas s'être déplacés en mairie pour une réunion d'information qui leur était dédiée, parce qu'ils ne lisent que leur courrier postal ou un carton d'invitation. Madame le Maire constate que les coûts d'imprimerie sont élevés. Le Guide du senior, récemment réalisé, est très réussi, mais la mise en pages et la diffusion ont un coût.

Madame le Maire indique ne pas pouvoir se priver de ce type de publications, mais reconnait que l'affranchissement, sur la mandature précédente, correspondait quasiment à celle du 11° ou du 12° arrondissement, deux à trois plus peuplés que le 7° arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 041

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

4 - <u>Subvention (135 531 euros) et avenant n° 3 avec l'association AIDE AUX MÈRES</u>

<u>DE FAMILLE (7e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).</u>

2016 DFPE 56.

Rapporteur: Mme Emmanuelle DAUVERGNE

5 – <u>Subventions (6.122.121 euros) et avenants avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20^e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance. 2016 DFPE 108</u>

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

6 - <u>Subventions (1.616.232 euros) et avenants avec l'association Croix Rouge Française</u> (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance. 2016 DFPE 164

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire propose de regrouper les trois délibérations suivantes concernant des subventions pour des associations de la petite enfance.

Madame DAUVERGNE indique que ces conventions, d'une durée de trois ans, ont été approuvées par délibération des 8, 9 et 10 juillet 2013 et viennent à échéance le 31 décembre 2016. Ces conventions insistent sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine et sur la participation de l'association à la Commission d'attribution des places par la mairie d'arrondissement. Il est donc proposé de signer un avenant n° 3, à toutes ces conventions, qui fixe la subvention municipale pour l'année 2016 et l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs.

Pour l'association Aide aux Mères de Famille, il est proposé une subvention à 135.531 euros. Pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon qui dispose de deux sites dans le 7^e arrondissement, il est proposé 211.059 euros pour le site de l'Allée Charles Risler sur le Champ de Mars, et une autre subvention pour la crèche collective rue Oudinot de 336.985 euros. Enfin, pour l'association Croix Rouge Française, concernant l'établissement qui est dans le 7^e arrondissement, 182 rue de Grenelle, il est proposé une subvention de 408.420 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DFPE 56

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /
Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DFPE 108

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : / Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DFPE 164

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

7 – Adoption d'une convention d'occupation temporaire de salles municipales entre le Conseil d'arrondissement du 7e représenté par le Maire du 7e et la Librairie les Artychauts en vue d'autoriser la vente de livres à l'occasion d'un Salon du livre des Tout-petits et de la Jeunesse 07 2016 042

Rapporteur: M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT précise que l'association Artychauts, à la fois galerie et librairie, a demandé l'autorisation, comme en 2015, de pouvoir vendre des livres à la Maire du 7^e, de manière dérogatoire, dans le cadre de ce Salon du livre des Tout-Petits. Monsieur HODENT rappelle qu'il est interdit de commercer au sein de la mairie du 7^e, sauf pour des actions à type caritatif ou humanitaire, ce qui est le cas pour les enfants.

Dans le cadre de la culture et de la mise en lecture des plus jeunes, dans le cadre de ce salon, le Conseil du 7^e est sollicité pour autoriser Madame le Maire à signer cette convention. L'idée est de promouvoir la culture littéraire pour les petits et les tout-petits et de permettre des rencontres également entre auteurs et habitants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 042

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

8 - <u>Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n°2. 2016 DPA 74</u>

Rapporteur: M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT présente un amendement et un avenant techniques au projet déjà voté dans la précédente mandature, concernant le partenariat performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes.

Sur ces 100 écoles, deux sont situés dans le 7e arrondissement : les écoles Chomel et Las Cases qui, dans le cadre du Contrat de partenariat portant sur la performance énergétique, ont pu bénéficier de travaux sans frais pour le budget de la Mairie du 7e, qui ont permis de les remettre à jour au niveau énergétique. Dans ce cadre, les travaux ont été exécutés par la société NEUVE ECOLE spécialisée dans la rénovation des établissements scolaires. La maintenance des équipements est prévue dans le cadre de ce contrat. Il s'agit d'un avenant technique concernant la maintenance des équipements.

Monsieur LAROCK interroge sur l'absence de mention de la redevance n°5 dans l'exposé des motifs.

Monsieur HODENT confirme son existence et son incorporation dans la redevance n°6, qui est aussi une convention de maintenance.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DPA 74

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /
Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Bac pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e). 2016 DAE 307

Rapporteur: Mme Josiane GAUDE

Madame Josiane GAUDE demande de bien vouloir approuver une subvention de 5.000 euros pour l'association de la rue du Bac pour les illuminations de la fin d'année 2015 pour les rues du Bac, Varenne, Grenelle et Commaille.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DAE 307

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

10 – Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris. 2016 DILT 30

Rapporteur: Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que, suite à l'appel d'offres auquel ont répondu la SAS Photomaton et la DNP Photo, la SAS Photomaton a été retenue pour une convention d'occupation domaniale pour exploiter, sur l'ensemble des mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris, des photocopieurs et des cabines photographiques. Cette convention sera consentie pour une durée d'un an renouvelable annuellement, par tacite reconduction, quatre fois ou plus.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DILT 30

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

11 - Réalisation dans les 7, 14, 15 et 17e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I et 22 logements PLUS par AXIMO. 2016 DLH 199

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

12 – <u>Vœu relatif à la réalisation dans le 7e arrondissement d'un programme d'acquisition-conventionnement par AXIMO comportant un logement PLA-I par AXIMO rattaché à la délibération 2016 DLH 199. V 07 2016 043</u>

Rapporteur: Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique qu'un vœu est présenté en lien avec cette délibération si personne ne s'y oppose.

Dans le cadre de réalisations de logements dits sociaux, dans les 7°, 14°, 15° et 17° arrondissements, un appartement a été préempté dans le 7° arrondissement par la Mairie de Paris au profit d'AXIMO, suite à un vote favorable à la délibération DU 169 votée au conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, puis au Conseil de Paris des 28, 29 et 30 septembre 2015.

Lors de son vote du 14 septembre 2015, le Conseil du 7^e avait adopté la délibération DU 169 assortie d'un vœu indiquant qu'il n'était pas opposé à ce que ce logement soit conventionné en « logement social », à la seule condition qu'il s'agisse d'un logement de type « intermédiaire » - PLS ou PLI - dont le 7^e arrondissement a besoin.

Dans la présente délibération, Madame le Maire indique que monsieur lan BROSSAT, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, a décidé de classer en « très social » (PLA-I) cet appartement T3 de 65 m² situé au 61 avenue de Suffren, dans un immeuble où les loyers sont proches de 2.000 euros mensuels. Les habitants vont donc côtoyer des locataires dans ce logement qui paieront un loyer de moins de 400 euros mensuels. Sur le principe, Madame le Maire regrette également que l'exécutif parisien n'ait pas tenu compte de l'avis du Conseil du 7^e arrondissement voté en septembre 2015.

Madame le Maire propose donc voter cette fois contre la délibération présentée, et de proposer un nouveau vœu rappelant la demande du Conseil du 7^e arrondissement de classer ce logement en « intermédiaire » - PLS ou PLI- ou de permettre à la Mairie du 7^e arrondissement de désigner les candidats pour l'attribution de ce logement s'il reste classé en « très social » PLA-I.

Monsieur LAROCK demande confirmation que madame le Maire accepte que le logement reste en PLA-I à condition que la commission de désignation de la Mairie du 7^e choisisse les candidats à son attribution.

Madame le Maire confirme ce point, en ajoutant l'avoir déjà négocié avec la mairie centrale, du fait du très petit nombre de logements sociaux neufs construits dans le 7^e arrondissement.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2016 DLH 199

Pour: 1 (M. LAROCK)

Contre: 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 043

Pour: 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : / Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 - <u>Proposition de lancement d'un étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.</u> 2016 DEVE 150

Rapporteur : M. René-François BERNARD

14 – <u>Vœu relatif au lancement d'une étude sur l'avifaune de la Ville de Paris rattaché à</u> la délibération 2016 DEVE 150. V 07 2016 044

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire indique qu'un vœu est présenté en lien avec cette délibération si personne ne s'y oppose.

Monsieur René-François BERNARD précise que la question des pigeonniers à Paris date de près de quinze ans. La précédente expérimentation n'avait pas été considérée concluante, notamment à cause de l'alimentation illicite des pigeons. Dans le 7^e arrondissement, une nourrisseuse a favorisé une forte concentration des pigeons autour de l'école de la rue Éblé où ils ont causé de très graves nuisances pendant plusieurs années.

Monsieur BERNARD rappelle également avoir alerté sur cette problématique la Mairie de Paris dès 2004, en particulier sur la présence nocive des corneilles, notamment sur le Champ de Mars. La Mairie du 7^e a ainsi consacré des crédits sur son propre budget pour procéder au cerclage des poubelles de rue afin d'éviter la destruction de leurs sacs.

Concernant les pigeonniers, leur utilité pourrait être de procéder au confinement puis à la stérilisation physique des pigeons. Cependant une expérience de la ville de Namur en Belgique, administrée avec les écologistes, n'a pas fonctionné. Monsieur BERNARD estime également que les pigeonniers n'ont aucun intérêt en matière de contraception, et qu'un pigeon ne procède que pour 5 à 10 % de sa nourriture dans ceux-ci, le reste étant pourvu par les nourrisseurs.

Monsieur BERNARD indique que la Mairie de Paris a donc décidé de faire une étude pour un montant de 25.000 euros sur des pigeonniers. Compte-tenu des méfaits des corneilles dans le 7^e arrondissement ainsi que dans d'autres arrondissements concernés à leur tour, monsieur BERNARD ne propose pas de s'opposer à cette étude, mais demande par le vœu présenté de l'étendre sur l'ensemble de l'avifaune - moineaux et étourneaux - parisienne, et d'y ajouter la problématique des corneilles qui sont à placer dans la catégorie des nuisibles.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DEVE 150

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /
Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2016 044

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre:/ Abstention:/

Ne prend pas part au vote: /

15 - <u>Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.</u> 2016 DJS 285

Rapporteur ; M. Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON indique que la délibération concerne le dispositif Paris Jeunes Vacances, vieux d'un peu plus de dix ans, et dont l'objet est de contribuer à l'autonomie des jeunes à travers l'organisation de leurs séjours de vacances.

Il s'agit d'une enveloppe de 150.000 euros sur l'ensemble de la Ville de Paris attribuée selon les arrondissements par certains critères, et en particulier des critères démographiques, dont le 7^e arrondissement bénéficie.

Monsieur POISSON préside la commission Paris Jeunes Vacances dans le 7^e arrondissement aux côtés de Philippine HUBIN et de Marc LAROCK. Une réunion a lieu à peu près tous les trimestres, afin d'aider les dossiers de jeunes qui veulent organiser des séjours de vacances.

Il leur est demandé, spécifiquement sur le 7^e arrondissement, pour garder du lien, de faire parvenir des reportages de ces séjours. Quelques-uns sont envoyés. Concrètement, en termes d'aide pour ces jeunes, il s'agit d'une somme de 100 à 200 euros, les 200 euros étant attribués spécifiquement selon certains critères sociaux précis, il s'agit donc, en général, d'un chèque de 100 euros. Sur l'arrondissement, les dossiers sont issus de jeunes qui viennent d'écoles, de lycées, d'institutions du 7^e, sans pour autant qu'ils y soient domiciliés. Ces démarches sont encouragées.

Evolution nouvelle pour cette année 2017, il a été décidé dans chaque arrondissement que, si les enveloppes n'étaient pas consommées, elles seraient réattribuées, si besoin, à d'autres établissements.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DJS 275

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

L'ordre du jour du Conseil est terminé.

Madame le Maire rappelle que, le 20 octobre, se tiendra une réunion d'information sur l'opération « Éco-rénovons » de la Mairie de Paris. Un vernissage de la semaine du centenaire de la guerre 1914-1918 est prévu le 8 novembre à 18h. Toute la semaine précédent le 11 novembre sera consacrée à la Grande guerre avec la cérémonie commémorative du 98^e anniversaire de l'armistice de 1918 prévue le 10 novembre à 10h à la mairie. Une remise des médailles d'honneur du travail aura lieu le 14 novembre à 18h. Une réception pour les bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat aura lieu le 15 novembre à 19h, une réunion plénière des conseils de quartier se tiendra le 21 novembre à 19h, et un atelier sur la biodiversité se tiendra le 23 novembre à 18h30.

Monsieur POISSON annonce que la Mairie du 7^e arrondissement prépare Noël et accueillera, à cette occasion, une exposition de l'artiste Marie PISELLI, sur le thème du scintillement et de l'étincellement. À cette exposition, organisée avec La Galerie installée rue de Verneuil, s'ajoute une cabine Photomaton qui sera mise à disposition du public gratuitement. Enfin, le 21 octobre, aura lieu l'inauguration des jardinières de la Maison des associations, votées par les habitants au budget participatif de 2015.

Monsieur BERNARD annonce que Madame le Maire lance un concours des jardins du 7^e arrondissement qui s'adresse aux jardins publics, aux jardins privés et également à ceux qui ont bénéficié d'un permis de végétaliser. Les prix seront remis en mairie lors de la prochaine Fête des jardins.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance

René-François BERNARD

Le Maire du 7e arrondissement

Rachida DATI